

# Au sujet des formulaires d'inscription à la cantine et aux Centres Municipaux de Loisirs du mercredi



La Direction de l'Éducation de la Ville d'Antony vous a fait parvenir les formulaires d'inscription aux activités périscolaires et aux Centre Municipaux de Loisirs. **Comme nous le craignons, le formulaire d'inscription pour les mercredis ne permet qu'une inscription pour l'intégralité du 1er trimestre. Ce système entraîne de fait un surcoût lorsque, pour des raisons professionnelles ou autres, votre enfant ne sera présent à la cantine ou au Centre de Loisirs que certains mercredis.**

Jugeant ce surcoût tout à fait inacceptable, la FCPE d'Antony compte recenser les parents concernés qui le souhaitent, afin de plaider leur cause de façon collective auprès de la Mairie.

Si vous êtes concernés, nous vous suggérons de :

- *Remplir, pour chacun de vos enfants, le coupon à découper proposé plus bas et de le joindre au dossier d'inscription que vous remettrez à la Direction de l'Éducation de la Ville d'Antony ;*
- *Si vous le souhaitez, nous envoyer les informations suivantes à l'adresse [fcpe.antony.cml@gmail.com](mailto:fcpe.antony.cml@gmail.com) : votre nom de famille et, pour chacun de vos enfants, le nom de son école (en précisant maternelle ou élémentaire) et, surtout, le nombre de mercredis de cantine et de centre de loisirs que vous avez indiqué sur le coupon, en précisant s'il s'agit d'une estimation ou de dates fixées.*

**Vous comprendrez que la FCPE ne peut s'engager sur l'issue de cette démarche.** C'est pourquoi nous vous rappelons que dans la situation actuelle, en cas d'inscription le mercredi, la Ville d'Antony facturera l'intégralité du trimestre (sauf absence justifiée par un certificat médical) et même l'intégralité de l'année (sauf annulation un mois avant les trimestres suivants). Par cette démarche, notre but est double :

- **Que la Mairie renonce dès maintenant à surfacturer les mercredis après-midi ;**
- **D'aboutir dans un délai raisonnable à un système d'inscription plus réaliste** : à la demi-journée, avec un délai beaucoup plus court, par internet ou par courrier.

Les parents d'élèves FCPE d'Antony



**Je vous prie de ne pas facturer les mercredis d'absence de mon enfant à la cantine et/ou au CML.**

Je me trouve dans le cas suivant (*cocher/remplir les cases utiles*) :

Je ne peux pas vous préciser les mercredis où mon enfant sera effectivement présent.  
Cependant, au vu de l'année dernière, j'estime que sur les  mercredis du premier trimestre, mon enfant sera présent  fois à la cantine et  fois au centre de loisirs.

Je peux dès maintenant vous préciser les mercredis où mon enfant sera présent.  
Sur les  mercredis du premier trimestre, mon enfant sera présent  fois à la cantine et  fois au centre de loisirs, selon le calendrier suivant :

septembre			octobre			novembre				décembre		
03	10	17	1 <sup>er</sup>	08	15	05	12	19	26	03	10	17

*(remplir les cases de la dernière ligne du tableau avec :  
« R » lorsque votre enfant va seulement à la cantine et  
« CML » lorsqu'il va à la cantine et au centre de loisirs)*